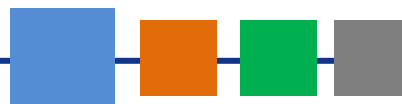


Session 1 : l'opportunité du Projet de Service
Le diagnostic territorial, outil de pilotage
 des équipes en Santé au Travail



Sonia BAHIRI – Ergonome IPRP – ACMS – Suresnes

Dr Elisabeth BECRET – Médecin du travail – ACMS – Suresnes

Martine STARICO – Responsable Administrative / Assistante Sociale – ACMS – Suresnes

L'ACMS est un Service Interentreprises dont la compétence interprofessionnelle s'étend aux entreprises de toute nature, ayant leur siège ou leurs établissements dans les huit départements d'Ile de France.

Répartie en 53 secteurs, l'activité est très différente en grande banlieue, en petite couronne ou dans Paris intramuros.

Du fait de cette configuration, le projet ACMS doit tenir compte des ressources de chaque secteur pour lui donner les moyens de répondre au mieux aux besoins de ses adhérents en particulier les TPE/PME.

Le projet de service de l'ACMS qui s'inscrira dans les priorités nationale et régionale (réforme de la santé au travail, plan santé-travail,...) aura pour objectif de permettre à chaque secteur de construire un projet en équipe pluridisciplinaire qui tienne compte de ses réalités locales.

La mise en œuvre de ce projet repose sur deux piliers : **la démarche de progrès en santé travail et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.**

La construction du projet de secteur nécessite de réaliser un état des lieux : le diagnostic territorial. Il s'agit de prendre en compte l'ensemble des données et spécificités du secteur (profil des entreprises adhérentes, types de risques auxquels les salariés sont exposés, ressources et compétences disponibles).

Un groupe de travail, représentant les équipes pluridisciplinaires de six secteurs ACMS (responsables administratives, assistantes sociales, ergonome, IPRP, médecins du travail, secrétaires médicales et assistantes en santé au travail), a donc élaboré avec les directions opérationnelles et informatique la construction d'un outil transversal nommé volontairement **PARTAGE**.



Véritable outil de pilotage, il doit favoriser le travail en synergie des compétences médicales, techniques et sociales du secteur. Il permet à l'équipe de santé au travail de croiser l'existant et le prospectif.

Il puise des informations dans les données contenues dans les différentes applications « métiers », permettant de faire un état des lieux des ressources, des moyens de l'équipe et des besoins des adhérents et de leurs salariés.

L'outil élaboré **PARTAGE** permet de disposer de plusieurs rubriques :

- Activités : prestations déjà effectuées par les différents métiers.
- Compétences : ressources en personnel disponible sur le secteur.
- Logistique : centres fixes, centres mobiles, cabinets d'entreprise.
- Environnement : nombre de lieux de travail, leur répartition en tranches d'effectifs.
- Priorités d'actions : définies par la direction générale de l'ACMS telles que par exemple « les lieux de travail sans fiche d'entreprise », « les lieux de travail dont les salariés sont concernés par les textes sur la pénibilité »...
- Recherche multi-critères : permettant de sélectionner ou d'identifier des lieux de travail ou des salariés concernés par un projet.

Cet outil d'analyse et de dialogue permet à l'équipe d'apporter une réponse sur mesure aux besoins exprimés par les adhérents sous forme d'un engagement contractuel sur la prestation de santé au travail.

Il facilite un travail d'équipe destiné à plusieurs entreprises d'un même secteur d'activité tant au niveau local que régional. S'appuyant sur des indicateurs, il permet d'optimiser le travail avec les branches professionnelles comme avec les partenaires institutionnels.

Aujourd'hui cette phase d'élaboration de l'outil de pilotage est en cours d'achèvement. Les six secteurs engagés dans cette démarche entrent dans une nouvelle phase.

Cette deuxième phase permettra aux membres de l'équipe de santé au travail d'un secteur de choisir collectivement des priorités d'actions sur la base d'un diagnostic partagé.

Elle facilitera l'identification et l'expérimentation de modalités d'actions innovantes qui répondent à plusieurs critères :

- favoriser la synergie entre les compétences médicales, techniques, organisationnelles et sociales.
- construire des réponses collectives à destination d'entreprises d'un même secteur d'activité.
- s'inscrire dans une dynamique partenariale avec les branches professionnelles et les partenaires institutionnels.

Dans le cadre de la validation de ce projet de secteur, les ressources pourront être ajustées pour donner à chaque secteur les moyens de le réaliser au mieux.

Le diagnostic territorial sera progressivement généralisé au niveau de tous les secteurs pour faciliter le pilotage de chaque équipe locale de santé au travail. En effet, cette démarche est en adéquation avec la réforme actuelle de la Santé au Travail qui encourage le travail en équipe pluridisciplinaire et la prise en compte des réalités locales pour organiser des actions collectives au profit de nos adhérents et de leurs salariés.

« **PARTAGE** » sur le secteur de Cergy-Saint-Leu :

Ce secteur fait partie des six secteurs pilotes. Il est situé dans la grande couronne. Il dispose d'une équipe pluridisciplinaire complète (1 responsable administrative, 11 médecins du travail, 14 secrétaires médicales, 2 assistantes en santé au travail, 2 IPRP, 3 infirmières d'entreprise, 1 assistante sociale) qui se réunit chaque mois.